

La surprise est venue de Mauvezin

Après le dépôt des candidatures enregistrées à la Préfecture pour le second tour des municipales.



La surprise est venue de Mauvezin

Lé dépôt des candidatures en préfecture hier, mardi 2 juin, a légèrement modifié la donne par rapport à ce que le Journal du Gers vous annonçait dans un article précédent.

Pour les communes de plus de 1.000 habitants, seulement cinq triangulaires et non six, comme cela était envisageable, après le premier tour des élections, le dimanche 15 mars. La seule surprise qu'on pouvait attendre, est venue de Mauvezin, pour Condom, Fleurance, Lectoure, Mirande et Vic-Fezensac, il était évident que toutes les listes allaient se maintenir. Et c'est bien ce qui s'est produit.

La surprise est donc venue de Mauvezin où les listes de Serges Roques "Un terroir, un avenir" 28,58 % au 1er tour, et celle de Christophe Laborde "Mauvezin autrement avec vous" et ses 23,53 % de suffrages ont fusionné pour présenter une liste intitulée "Ensemble pour le changement". La nouvelle tête de liste n'est pas inconnue des Mauvezinois. En effet, Alain Baqué, en 3e position sur la liste de Serge Roques, était un candidat malheureux avec sa liste "Notre avenir à Mauvezin", opposée lors du premier tour des élections municipales du 23 mars 2014, à Gérard Marcet "Mauvezin Horizon 2020". À cette date, Gérard Marcet avait remporté tous les suffrages, dès le premier tour, avec 63,81 %. Malheureusement décédé en cours de mandat, il avait été remplacé, en juin 2017, par le maire actuel, Daniel Cabassy, 47,87 % des suffrages, le 15 mars 2020.

Ce ne sont donc pas six communes mais cinq communes seulement qui verront trois listes s'opposer, tandis qu'à L'Isle-Jourdain, le maire sortant Franis Idrac sera opposé à Éric Bizard, chacun ayant obtenu respectivement 46,96 % et 37,05 % de voix au premier tour.

En ce qui concerne les communes de moins de 1.000 habitants, après l'enregistrement des nouveaux candidats, on peut remarquer quelques singularités.

Pour les communes qui n'avaient pu voter au premier tour, les sept postes de conseillers pourront finalement être pourvus à Sère puisque des volontaires se sont présentés ; par contre, ce ne sera pas le cas pour Courtiès, une commune sans candidat qui va voir son destin chamboulé avec un placement sous tutelle de la préfecture, puis un rattachement administratif et obligatoire à une autre commune.

Personne pour compléter le conseil municipal à Callian, une commune de 43 habitants, qui se contentera de six conseillers, au lieu des sept possibles ; donc pas besoin d'organiser de second tour.

En résumé :

Aignan : 19 candidats pour 4 postes ; Blousson-Sérian : 1 candidat pour 1 poste ; Castin : 14 candidats pour 3 postes ; Encausse : 10 candidats pour 3 postes ; Estang : 19 candidats pour 4 postes ; Goux : 7 candidats pour 3 postes ; Larroque-Saint-Sernin : 25 candidats pour 11 postes ; La Sauvetat : 15 candidats pour 4 postes ; Laujuzan : 14 candidats pour 3 postes ; Lias-d'Armagnac : 6 candidats pour 1 poste ; Monbardou : 8 candidats pour 6 postes ; Monlezun : 1 candidat pour 1 poste ; Mouchès : 8 candidats pour 1 poste ; Perchède : 9 candidats pour 1 poste ; Saint-Aunix-Lengros : 7 candidats pour 6 postes ; Saint-Martin-Gimois : 6 candidats pour 1 poste ; Sainte-Gemme : 15 candidats pour 6 postes ; Sère : 7 candidats pour 7 postes.